

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-4/06

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'objectifs visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77).

Créée à l'initiative conjointe du Département de Seine-et-Marne, de la Direction départementale de l'équipement et du Comité interprofessionnel paritaire du logement de Seine-et-Marne (C.I.L. 77) en 1973 sous le nom de "Logement 77 Information", l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) a été la toute première A.D.I.L. agréée en France, dès 1975, par l'A.N.I.L. (Agence nationale d'information sur le logement) et le ministère chargé du logement.

L'association intervient dans le domaine de l'information sur le logement et, notamment, sur la réglementation locative et l'accès à la propriété. Elle intervient auprès des municipalités, de diverses autres structures dont les Maisons départementales des solidarités mais surtout auprès des particuliers.

Composée d'une équipe de juristes (hors encadrement et secrétariat) répartis sur 3 antennes (Meaux, Melun et Marne-la-Vallée), l'association tient des permanences dans de nombreuses villes afin d'offrir un service de proximité à la population du département.

Le Département a décidé de mettre en place une convention d'objectifs 2010-2012 avec l'A.D.I.L. 77, afin de formaliser et renforcer le partenariat avec cette association sur des bases définies en commun et autour d'objectifs partagés.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 4/04 en date du 16 avril 2010, approuvant la convention d'objectifs de partenariat 2010-2012

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 31 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

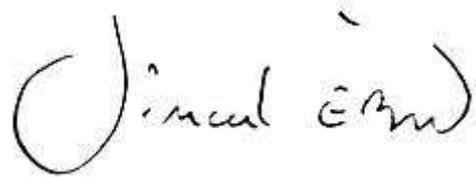
Article 1 : d'attribuer à l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) une subvention d'un montant de **175 000 €** qui sera prélevée sur l'opération "actions d'insertion par le logement" de l'action intitulée "actions d'insertion par le logement" du budget départemental 2011.

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs signée avec l'A.D.I.L. 77 pour les années 2010 à 2012, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :
Mme Maud TALLET

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ